

DÉPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE D'ÉPINEUIL
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 mai 2017

Date de Convocation : le 3 mai 2017

Compte rendu affiché : 18 mai 2017

Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire, ouvre la séance à 19 heures
Salle du Conseil - Mairie

L'an deux mil dix-sept, le jeudi onze mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Épineuil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Monica GUDIN DU PAVILLON, Maryline JOUVEY, Josette PFLUG,
Françoise SAVIE EUSTACHE, Julie VEYRAT DAL DEGAN
Messieurs Roger BLIN, Mathieu DAVID, Michel LAPORTE, Georges LARCHER,
Didier NOUVELOT, Claude REGNIER

Absente Excusée Représentée :

Madame Véronique VERZEAUX donne pouvoir à Madame Maryline JOUVEY

Absents

Madame Maud TSCHIRHARDT
Messieurs Kamel ATARI, Stéphane LEBEAU

Madame Josette PFLUG accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Après en avoir rappelé l'ordre du jour, Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 10.

Les Conseillers ayant reçu le Procès-Verbal de la séance du 4 avril 2017, aucune observation n'étant apportée, celui-ci est adopté à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

Ordre du jour :

1. FINANCES
2. TRAVAUX
3. PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
4. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :
« ENEDIS » - « GRDF »
5. INFORMATIONS DU MAIRE
6. QUESTIONS DIVERSES

1/ FINANCES**1.1/ Délibération relative à une Décision Modificative n° 1 – Budget Primitif
concernant le changement de compte pour payer un 1^{er} acompte travaux
Grande Rue Alfred Grévin**

- Délibération n° 023-2017

Les travaux de la Grande Rue Alfred Grévin étant en cours, nous devons procéder à l'enregistrement des dépenses au compte 204582 – Bâtiments et installations, op 43.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal

ACCEPTE la décision modificative suivante :

Décision Modificative n° 1 – Budget Principal**DÉPENSES d'INVESTISSEMENT**

c/2041582 – Bâtiments et Installations op. 43	+ 34 056,00 €
c/21534 – Réseaux d'électrification op 43	- 34 056,00 €

1.2/ Délibération relative au tableau d'Amortissement

Délibération n° 024-2017

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que toutes les acquisitions mandatées en investissement doivent être amorties.

Sur proposition de Monsieur Claude REGNIER, Adjoint aux Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à retenir, à partir de 2017, le plan d'amortissement suivant, pour les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Incorporelles :

* Logiciels 2 ans

Corporelles :

* Camions et véhicules industriels	6 ans
* Mobilier	15 ans
* Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
* Matériels classiques	6 ans
* Installations et appareils de chauffage	12 ans
* Équipements de garages et ateliers	12 ans
* Équipements de cuisine	10 ans
* Installations de voirie	20 ans
* Plantations	20 ans
* Autres agencements et aménagements de terrains	25 ans
* Constructions sur sol d'autrui	Sur la durée du bail à construction
* Bâtiments légers, abris	15 ans
* Agencements et aménagements de bâtiments, Installations électriques et téléphoniques	15 ans

1.3/ Délibération relative au droit de place 2016 – Emplacement « TAXI »

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal

ACCEPTE la proposition de Madame le Maire

AUTORISE Madame le Maire à facturer la somme totale de 280,00 € par taxi (140,00 € pour 2016 et 140,00 € pour 2017) afin de régulariser l'année 2016 et de facturer 2017

1.4/ Délibération relative à une Décision Modificative n° 1 – Service « Eau et Assainissement » concernant l'annulation de deux factures d'eau

- Délibération n° 026-2017

Suite à une mise à jour de CERIG, deux factures du Service de l'eau à la Mairie ne sont pas validées et doivent être annulées et rééditées.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal

ACCEPTE la décision modificative suivante :

Décision Modificative n° 1 – Service « EAU et ASSAINISSEMENT »

DÉPENSES de FONCTIONNEMENT

c/673 – Titres annulés - 460,00 €

RECETTES de FONCTIONNEMENT

c/7011 – Eau + 460,00 €

1.5/ Délibération relative au remboursement d'une facture

- Délibération n° 027-2017

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal

DÉCIDE de rembourser à Madame Maryline JOUVEY la facture de 27,99 € concernant l'achat d'une nappe de table pour la Salle du Conseil

DIT que cette somme sera prélevée du compte 6232 « Fêtes et Cérémonies »

2/ TRAVAUX

2.1 Délibération relative au remplacement des quatre appuis de fenêtres de la Mairie

- Délibération n° 028-2017

Il s'agit de remplacer les quatre appuis de fenêtres situés en façade de la Mairie (étage) qui présentent tous des fissures importantes : ces appuis sont ceux de la salle du Conseil Municipal, du hall de la Mairie et du secrétariat. Les fissures proviennent des fixations des radiateurs placées directement dans les pierres lesquelles ont éclaté du fait de l'usure du métal et de sa dilatation.

Six Choix possibles :

1/ Remplacement des appuis de fenêtres non moulurés sans isolation (A) :

Prix total : 5 506,80 € HT – 6 608,16 € TTC

2/ Remplacement des appuis de fenêtres non moulurés avec caisson isolant bois (A) + (C) :

Prix total : 7 596,80 € HT – 9 116,16 € TTC

3/ Remplacement des appuis de fenêtres non moulurés avec caisson isolant placo (A) + (D) :

Prix total : 6 796,80 € HT – 8 155,92 € TTC

4/ Remplacement des appuis de fenêtres moulurés sans isolation (B) :

Prix total : 5 946,80 € HT – 7 136,16 € TTC

5/ Remplacement des appuis de fenêtres moulurés avec caisson isolant bois (B) + (C) :

Prix total : 8 036,80 € HT – 9 644,16 € TTC

6/ Remplacement des appuis de fenêtres moulurés avec caisson isolant placo (B) + (D) :

Prix total : 7 236,80 € HT – 8 684,16 € TTC

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal

ACCEPTE la proposition n° 6 pour un montant de 7 236,80 € HT – 8 684,16 € TTC

ACCEPTE les devis correspondants

DIT que cette somme sera prélevée au compte 21735 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions

2.2 Délibération relative à la pose de deux potelets et d'une balise J5 face à la Boulangerie - Délibération n° 029-2017

Sur demande de l'Agence Territoriale Routière (ATR) de TONNERRE, le projet de pose de potelets sur la place de stationnement de la boulangerie doit comprendre la pose d'une balise J5 avertissant l'obstacle : celle-ci peut venir en remplacement d'un ou plusieurs potelets.

Le projet proposé comprend donc la fourniture et la pose d'une balise J5 afin que le camion de livraison de la boulangerie puisse rouler dessus ainsi que la fourniture et la pose de deux potelets verrouillables dont un double du passe sera remis au boulanger.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal

ACCEPTE le projet concernant la fourniture et la pose d'une balise J5 et de deux potelets verrouillables face à la Boulangerie

ACCEPTE le devis de l'Entreprise SIGNAUX Girod pour un montant de 737,40 € HT – 884,88 € TTC

DIT que cette somme sera prélevée au compte 2152 – Installations de voirie

2.3 Délibération relative à l'achat de deux caissons inox mobiles pour la cuisine de la Salle « André DURAND » - Délibération n° 030-2017

Le projet d'aménagement de la cuisine de la Salle « André DURAND » comprend l'achat de deux caissons inox mobiles à placer sous le bar.

L'avant-projet avait estimé l'achat des deux caissons en inox à 1 212,00 € HT.

Trois devis ont été demandés :

- HENRI-JULIEN pour deux modèles standards de caisson à portes coulissantes, roulettes et serrures (1200 (l)*600(h)*400(p)) : 1 212,00 € HT – **1 454,40 € TTC**
- LAVINOX pour deux modèles standard de caisson à portes coulissantes, roulettes et serrures (1300 (l)*660(h)*400(p)) : 1 630,00 € HT – **1 956,00 € TTC**
- LAVINOX pour deux modèles sur mesure de caisson à portes coulissantes, roulettes et serrures (1300 (l)*800(h)*400(p)) : 1 950,00 € HT – **2 340,00 € TTC**

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE l'achat des deux caissons en inox sur mesure les plus adaptés pour être placés sous le bar, sachant que le reste à charge de la commune est faible grâce aux subventions obtenues.

ACCEPTE le devis de l'Entreprise LAVINOX pour un montant de 1 950,00 € HT – 2 340,00 € TTC

DIT que cette somme sera prélevée au compte 2184 – Mobilier

3/ PLAN LOCAL D'URBANISME

3.1/ Prise de compétence « documents d'urbanisme » par la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne »

La Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » dispose de la compétence « élaboration des documents d'urbanisme » depuis le 27 mars 2017. Ce transfert de compétence inscrit le projet de Plan Local Urbanisme (PLU) en cours sur la commune dans le champ réglementaire des articles L. 153-8 et suivants du code de l'urbanisme.

Après contact avec les services de l'intercommunalité, Épineuil est la seule commune de la CCLTB à avoir engagé une procédure d'élaboration de PLU. Dans ce cadre il apparaît opportun que notre commune puisse finaliser son document. Cette finalisation va permettre d'une part de formaliser les objectifs communaux en matière de préservation du cadre paysager et de prise en compte des risques, et d'autre part de donner à EPINEUIL un document opposable susceptible de garantir le suivi de son urbanisme. Il apparaît donc opportun pour les services de la Communauté de Communes qu'Épineuil poursuive et achève son document, ce qui est également le souhait des représentants de notre village.

a) Poursuite de la procédure

La commune d'Épineuil restera l'organe décisionnaire en matière de gestion et d'élaboration de son projet, toutefois les actes administratifs formalisant la procédure seront pris par l'intercommunalité.

En conséquence, il conviendra d'associer les services de l'intercommunalité lors des prochaines réunions de travail.

b) Suivi administratif du dossier

C'est dorénavant la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » qui devra rédiger les actes administratifs (délibérations, arrêtés) nécessaires dans le cadre de la procédure (délibération arrêtant le projet de PLU, arrêté d'enquête, approbation,...).

Ce transfert ne pose pas de problème de fond. Il faut toutefois conserver à l'esprit que l'intercommunalité devient une partie prenante dans l'élaboration du projet, et que le travail conjoint sera bénéfique pour la commune au regard du statut d'Épineuil en tant que commune emblématique des coteaux du Tonnerrois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

PREND ACTE de la prise de compétences par la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » des documents d'urbanisme et de la procédure à mettre en œuvre.

4/ REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

4.1 Délibération relative à l'acceptation de la Redevance d'Occupation du Domaine Public concernant les ouvrages de distribution de gaz par GRDF

- Délibération n° 031-2017

Madame le Maire propose d'accepter la Redevance 2017 concernant les ouvrages de distribution de gaz par GRDF d'un montant de 582,50 €.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal

ACCEPTE la redevance pour l'année 2017 de 582.50 €

DIT que cette somme sera inscrite au compte 70323 – Redevance d'Occupation du Domaine Public Communal

4.2 Délibération relative à l'acceptation de la Redevance d'Occupation du Domaine Public concernant les lignes électriques Basse Tension par ENEDIS - Yonne

Délibération n° 032-2017

Madame le Maire propose d'accepter la Redevance 2017 concernant les lignes électriques Basse Tension par ENEDIS - Yonne d'un montant de 200,00 €

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal

ACCEPTE la redevance pour l'année 2017 de 200.00 €

DIT que cette somme sera inscrite au compte 70323 – Redevance d'Occupation du Domaine Public Communal

5/ INFORMATIONS DU MAIRE

➤ Frais Scolaires :

La Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » se chargera de facturer aux communes extérieures les frais de scolarité à compter du 1^{er} septembre 2016, date de la prise de compétence scolaire.

5 nouvelles inscriptions sont enregistrées à la maternelle à ce jour.

➤ Point sur les travaux en cours :

- * Enfouissement des réseaux secs dans la Grande Rue Alfred Grévin : les travaux de voirie de la 2^{ème} tranche, 1^{er} tronçon dans la Grande Rue sont achevés ainsi que l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de basse tension : le réseau télécom devrait être déposé sous trois à six mois, ce qui permettra dans la foulée la dépose des poteaux béton. Une réception des travaux est envisageable pour l'automne.
- * Suite aux reprises de chaussée du centre bourg (Eiffage) et de la Grande Rue (TPIL), le marquage au sol est prévu au début de l'été (**coût 4 000.00 € TTC**). Les reprises de chaussée Rue de la Poterne en enrobé à chaud sont prévues deuxième quinzaine de Mai.
- * Cuisine SAD : La pose de l'îlot central, du lave-vaisselle et du four de maintien en température est effectuée. La mise en service est possible tant pour la cantine que pour la location. Des verrous doivent être remplacés sur la partie prévue pour le rangement de la vaisselle : celle-ci n'est donc pas encore disponible à la location.
- * Les panneaux de rue de la Route de Vaulichères mentionnant la commune de rattachement ont été installés fin Avril.
- * Les panneaux de circulation commandés en remplacement des anciens ont été réceptionnés et seront posés courant mai.

➤ Voirie communale :

Sur proposition de la Commission des Travaux en date du 05 avril, le Conseil Municipal a décidé de choisir les travaux suivants:

A l'unanimité :

- les travaux de renouvellement des enduits des rues suivantes :

- * Rue Chaude
- * Ruelle des Jardins
- * Raccordement au réseau pluvial du haut de la Grande rue Alfred Grévin

A 8 Voix Pour, 2 Abstentions, 1 Voix Contre :

- les travaux d'agrandissement des Allées du Pâtis

Soit un montant total d'environ 25 000,00 € HT.

➤ Subventions aux Associations :

En 2015, 1 600,00 € ont été distribués entre 6 associations.

En 2016, gel des subventions : rien n'a été distribué.

En 2017, 1 600,00 € budgétés. 8 demandes à ce jour.

Au Conseil Municipal du 1^{er} février 2017, il a été décidé d'attribuer au CFA Agricole de CHAMPIGNELLES, la somme de 100,00 € pour 1 élève et pour le CFA89 la somme de 200,00 € pour 2 élèves.

Solde disponible 2017 pour les subventions 2017 : 1 300,00 €

Il est proposé d'étudier les demandes des subventions reçues à ce jour :

* Association des Sclérosés en Plaque :

don de 100,00 € - Pour 7 voix et 5 abstentions

* Donneurs de Sang du Tonnerrois :

don de 100,00 € - Pour 7 voix et 5 abstentions

* Association EpiVert :

don de 800,00 € - pour 11 voix et 1 abstention (à titre exceptionnel pour le démarrage de l'association).

* La Parenthèse d'Avallon : point Rencontre Parents / Enfants –

demande de 150,00 € : Refus du Conseil Municipal à l'unanimité

➤ Animations et festivités du 14 juillet 2017 :

C'est l'occasion d'utiliser notre Licence IV.

➤ Demande d'installation d'un défibrillateur sur la Commune :

Le Conseil Municipal demande un devis avant de prendre une décision (coût d'achat et de maintenance).

➤ Choix de la date du repas des aînés à Noël :

Deux dates sont proposées : le 9 ou le 16 décembre 2017. **La date du 9 décembre 2017 est retenue.**

➤ Contrôle Sanitaire de l'Eau :

Deux contrôles sanitaires des eaux destinées à la consommation humaine ont été effectués le 2 mai dernier, au 15 Grande Rue Alfred Grévin et au 2 Rue des Perrières. Pour l'ensemble des paramètres mesurés, l'eau d'alimentation est conforme aux normes en vigueur.

➤ Nouvelles règles de participation au fonctionnement du SDIS :

Les requêtes en excès de pouvoir présentées par la Commune d'Auxerre et la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais ont été validées par le Tribunal Administratif.

Conséquence pour la Commune : Une somme supplémentaire de 2 066,31 € est à verser au titre de l'année 2016.

Madame le Maire lève la séance à 22 heures